

Drone : pilotage et applications dans le bâtiment avec passage du diplôme A1/A3 DGAC

Durée : 2 jours (14 heures)

Public concerné :

- Chefs d'entreprises, salariés d'entreprises du bâtiment

Effectif :

- 12 participants au maximum

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques et exercices pratiques (4H environ réparties sur les 2 journées) avec un drone pour 2 participants
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Présentation des règles de sécurité par le formateur
- Signature de feuilles d'emargement contresignées par le formateur
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action.
- Formation non diplômante sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

IMPORTANT :

Avec cette formation, sous réserve d'obtention du diplôme, vous pourrez piloter un drone dans la catégorie « open » A1/A3 permettant le vol en agglomération sans autorisation pour des appareils ne dépassant pas 250 g, avec déclaration préalable pour des appareils jusqu'à 900 g et demande d'autorisation préalable en Préfecture pour des appareils > 900 g.*

* sous réserve d'autorisations à obtenir pour le survol de certaines zones sensibles.

Objectifs :

- Maîtriser le cadre réglementaire d'utilisation d'un drone, dont la nouvelle réglementation européenne applicable au 01 janvier 2026
- Connaître la technologie du matériel et le vocabulaire technique associé
- Maîtriser les techniques de pilotage en sécurité
- Créer son compte sur AlphaTango et réaliser les formalités administratives liées au type de matériel et aux différentes situations de vol rencontrées
- Se préparer au passage du diplôme A1/A3 (catégorie ouverte) de la DGAC.

Programme :

■ 1^{er} JOUR :

Matin : technologies du drone, principes de vol et contrôle, composants : châssis, capteurs, technologies intégrées, moteurs, hélices.

Apprendre à piloter, les vols automatisés.

Pratique : Présentation du matériel, prise en main, sécurité, décollage, atterrissage, maintien de la hauteur

Après-midi : suite du chapitre : apprendre à piloter, les vols automatisés, les vols en immersion, les assistances au pilotage.

Les règles de vol : réglementation française et nouvelle réglementation européenne au 01/01/2026, **simplifications d'usage pour les artisans avec ces nouvelles règles.**

La sécurité avant vol, la législation professionnelle et les risques encourus, les déclarations DGAC et photographie aérienne

Pratique : maintien de la hauteur, vol avant - arrière / droite - gauche.

■ 2^{ème} JOUR :

Matin : le MANEX (ancien Manuel d'Activités Particulières), la sécurisation de zone, la gestion du public et la sensibilisation aux dommages potentiels.

Les applications professionnelles et les critères de sélection du matériel en fonction des métiers : atouts et limites de chaque solution.

Pratique : Vol de précision haut - bas / avant - arrière / droite - gauche.

Après-midi : la mise en place et l'entretien, les assurances.

Les spécificités pour les professionnels : le marché du drone pour les métiers du bâtiment.

Comprendre les enjeux du drone : état actuel et projections, perspectives professionnelles, technologies futures dont IA.

Pratique : Parcours complet, entraînement avant test final. Découverte et prise en main de drones professionnels. Délivrance du diplôme A1/A3 DGAC sous réserve de réussite au test de connaissances final.